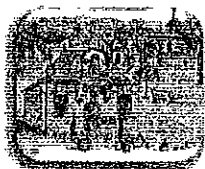


M A I R I E



Envoyé en préfecture le 31/10/2016

Reçu en préfecture le 31/10/2016

Affiché le

ID : 033-213300452-20160926-DEL013-DE

4 LE BOURG 33 350 BELVÈS DE CASTILLON

Tél. : 05.57.47.96.00 Fax : 05.57.47.90.97

mairiebelvesdecastillon@wanadoo.fr <http://www.belvesdecastillon.fr>

UTILISATION FOYER CLUB PAR LES ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS

Approuvé par délibération du 26 Septembre 2016

TARIFS :

ASSOCIATIONS :

Utilisation occasionnelle gratuite pour les réunions

Utilisation hebdomadaire : 50€ par an

Nettoyage des sols : à la charge de l'association

HABITANTS DE LA COMMUNE :

Utilisation de la salle : 50 €

Nettoyage du sol : 15 €

Sacs poubelle prépayés USTOM : 1.50€/ l'unité

REGLEMENT INTERIEUR :

- La demande d'utilisation du Foyer Club devra être faite **obligatoirement** auprès de la Mairie. L'utilisation est exclusivement réservée aux habitants ou propriétaires de BELVES DE CASTILLON.
- Un constat des lieux sera effectué la veille de l'utilisation de la salle.
- Une attestation d'assurance multirisque habitation sera **obligatoirement** remise à la Mairie.
- Une caution de 155€ sera déposée par chèque. La caution sera remise à l'utilisateur après que la salle aura été reconnue propre et dans l'état auquel elle aura été mise à disposition.
- Pour les déchets recyclables, des caissettes de tri sélectif sont à votre disposition devant la salle.
- Les verres doivent être déposés **OBLIGATOIREMENT** dans la borne à verres située au lotissement LA DESMERIE.
- Pour les déchets résiduels, il vous est demandé d'utiliser les sacs poubelles prépayés USTOM de couleur rouge. Ces sacs vous seront facturés et remis par le responsable de la salle. A la fin de votre manifestation, vous déposerez vos sacs à côté des bacs sélectifs afin que l'adjoint technique puisse les présenter à la collecte.

- **Le Foyer Club devra être libéré à 20 heures.**

Le secrétariat vous accueille LUNDI – MARDI – JEUDI de 9H00 à 16 H00
MERCREDI de 9H00 à 13H00 et le VENDREDI de 9H00 à 14H00

M A I R I E



Envoyé en préfecture le 31/10/2016
Reçu en préfecture le 31/10/2016
Affiché le [REDACTED]
ID : 033-213300452-20160926-DEL013-DE

4 LE BOURG 33 350 BELVÈS DE CASTILLON

Tél. : 05.57.47.96.00 Fax : 05.57.47.90.97

mairiebelvesdecastillon@wanadoo.fr <http://www.belvesdecastillon.fr>

Pour des raisons de sécurité et de respect des lieux, le stationnement des véhicules est interdit devant la Mairie et l' Ecole.

- Il est interdit aux utilisateurs de la salle de tirer des feux d'artifice.
- Il est strictement interdit de fumer dans le Foyer club et locaux attenants.

Je soussigné

Atteste avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du réfectoire.

Atteste de ma présence sur les lieux.

LE MAIRE
Daniel FENELON

LE
Signature

En cas de non-respect du règlement, la caution sera conservée
Des pénalités seront appliquées